

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE « CENTRE HARDT-RHIN SUPERIEUR »

**Séance du mardi 27 mai 2014
dans les locaux de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » à
Fessenheim**

**Effectif statutaire du comité directeur : 16 (8 délégués français et 8 délégués allemands)
Nombre de délégués en exercice : 16 (8 délégués français et 8 délégués allemands)**

L'an deux mille quatorze le vingt-sept mai à dix-huit heures, les délégués du comité directeur du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Centre Hardt-Rhin Supérieur » se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes « Essor du Rhin », sur convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Mise en place du bureau syndical.
 - 1.1 Élection du président
 - 1.2 Election du vice-président et des autres membres du bureau.
2. Pont de la Hardt – renouvellement contrat d'entretien des équipements de signalisation lumineuse tricolore

Les délégués français :

Suite au renouvellement général des conseils municipaux français, le conseil communautaire a élu pour siéger au comité directeur du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Centre Hardt-Rhin Supérieur », Mesdames et Messieurs :

François BERINGER, Claude BRENDER, Mario HEGY, Philippe HEID, Henri MASSON, Agnès MATTER BALP, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST.

Les délégués allemands sont inchangés.

1. Mise en place du bureau directeur

La séance a été ouverte à 18h00 sous la présidence de Mme Fabienne STICH, Présidente sortante.

Avant d'installer les nouveaux délégués dans leurs fonctions, Mme Fabienne STICH a tenu à saluer l'assemblée pour la dernière fois. Elle remercie les élus et les techniciens pour le travail effectué depuis 2008 dans une ambiance conviviale. Elle rappelle que le GLCT doit son existence à deux maires, Eric DILGER et Alain FOECHTERLE, deux amis qui ont œuvré à la création du pont et qui croyaient fortement à la coopération transfrontalière. Elle estime que l'Europe fait triste mine après les élections du 25 mai mais que le territoire regorge de projets transfrontaliers qui pourraient être mis en œuvre notamment au niveau des échanges humains, de l'emploi, des transports, du tourisme....

Elle informe également les délégués qu'elle s'est rendue à une réunion, en présence de M. Jean-Marie BELIARD et de M. François BERINGER, qui a eu lieu le 15 mai à la Région Alsace relative

au financement INTERREG du projet de centre de documentation et de ressources Centre Hardt Rhin Supérieur. Au vu d'un écart important entre le plan de travail prévisionnel et l'exécution effective du projet ainsi qu'en l'absence de justifications suffisantes des dépenses présentées, la Région Alsace a prévu de déprogrammer les fonds inscrits au programme INTERREG pour ce dossier. Mme Fabienne STICH a pris acte de cette décision. Le GLCT ne percevra donc aucun fonds européen pour ce dossier.

M. Harald KRAUS signale qu'il n'a pas pu se rendre disponible pour participer à cette réunion car la date lui a été soumise dans des délais trop courts. Il souligne qu'il aurait souhaité poursuivre le projet. Il estime que ce dernier aurait pu être avancé lors de l'année écoulée mais cela n'a pas été le cas.

Il rappelle également que sa démission est due au fait qu'il n'a pas été mis au courant des problèmes d'affouillement alors qu'en sa qualité de Président, il aurait dû être le premier informé. L'administration fluviale allemande l'a également menacé de poursuites.

Mme Fabienne STICH ne souhaite pas poursuivre le débat pour procéder aux élections.

Elle déclare installer dans leurs fonctions de délégués français du comité directeur du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Centre Hardt-Rhin Supérieur », François BERINGER, Claude BRENDER, Mario HEGY, Philippe HEID, Henri MASSON, Agnès MATTER BALP, Thierry SCHELCHER et Etienne SIGRIST.

M. Michael BENITZ a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

1.1. Election du Président

En vertu de l'article L.5211-8 du GLCT, M. Henri MASSON, doyen d'âge, a présidé la séance en vue de l'élection du Président. Il a procédé à l'appel nominal de l'ensemble des membres du comité directeur et a dénombré 11 conseillers présents et 5 absents excusés dont 5 ont donné procuration :

Membres présents : Michael BENITZ, François BERINGER, Claude BRENDER, Bernhard FEHRENBACH, Mario HEGY, Harald KRAUS, Henri MASSON, Agnès MATTER BALP, Thierry SCHELCHER, Kathrin SCHONBERGER et Etienne SIGRIST.

Membres absents excusés : Philippe HEID, Martin LOFFLER, Dorothea STORR-RITTER, Volker KIEBER, Rüdiger AHLERS.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Philippe HEID à Henri MASSON
Martin LOFFLER à Bernard FEHRENBACH
Dorothea STORR-RITTER à François BERINGER
Volker KIEBER à Michael BENITZ
Rüdiger AHLERS à Kathrin SCHONBERGER

Il a constaté que la condition de quorum est remplie.

Il a ensuite invité les délégués du comité directeur à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité directeur. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour

de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité directeur a désigné Corinne FLOTA et Dorine FRICKER, membres du personnel, en qualité d'assesseurs.

Sont alors effectuées les opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé à l'élection du Président.

Chaque délégué du comité directeur, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater par le Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le GLCT. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le délégué l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Candidat : M. Claude BRENDER

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Nombre de suffrages obtenus par M. Claude BRENDER : 16

M. Claude BRENDER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et immédiatement installé. M. Claude BRENDER a déclaré accepter d'exercer cette fonction et prend la présidence de la réunion.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance et expose rapidement son parcours politique. Il est Maire de Fessenheim et vice-président de la communauté de communes Essor du Rhin. Il souhaite très fortement poursuivre le rapprochement des deux régions initié il y a quelques années et qui s'est amplifié avec l'action des Maires Eric DILGER, Alain WEILL, Martin SINGLER, Alain FOECHTERLE, Catherine SCHONBERGER et Fabienne STICH. Le pont construit, inauguré en 2006, est utilisé par de nombreux allemands et français, journallement, pour le travail, pour faire des achats, ou tout simplement pour se rencontrer lors d'évènements festifs de part et d'autre du Rhin. Il souhaite que le groupement soit le support privilégié de ces échanges. Il estime qu'il n'y a pas lieu de construire de nouveaux bâtiments pour exister. Il faut construire la coopération sur l'humain, favoriser les rencontres pour mieux se connaître. Les échanges qu'ils soient scolaires, culturels, économiques, festifs, politiques ou associatifs, constitueront le ciment indispensable à la construction de l'amitié franco-allemande.

1.2. Election du vice-président et des autres membres du bureau.

Les statuts du GLCT prévoient que le bureau est composé du Président, d'un vice-président et de deux assesseurs.

1.2.1. Election du vice-président

Sous la Présidence de M. Claude BRENDER, élu Président, le comité directeur a procédé à l'élection du vice-président.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué du comité directeur, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater par le Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le GLCT. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- **Le vice-président :**

Premier tour de scrutin :

Candidat : Mme Kathrin SCHONBERGER

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus par Mme Kathrin SCHONBERGER : 15

Mme Kathrin SCHONBERGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée vice-présidente et immédiatement installée. Mme Kathrin SCHONBERGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Elle remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde. Elle estime que le travail avec M. Claude BRENDER sera productif. La coopération des communes de Hartheim et Fessenheim étant déjà inscrite de longue date.

1.2.2. Election des deux assesseurs

- **Le 1^{er} assesseur**

Premier tour de scrutin :

Candidat : M. François BERINGER

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Nombre de suffrages obtenus par M. François BERINGER : 16

M. François BERINGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} assesseur et immédiatement installé. M. François BERINGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Il remercie les délégués pour leur confiance. Il espère que de nombreux projets se concrétiseront pour rassembler les habitants des deux côtés du Rhin.

- **Le 2^e assesseur**

Premier tour de scrutin :

Candidat : M. Volker KIEBER

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus par M. Volker KIEBER : 15

M. Volker KIEBER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e assesseur et immédiatement installé dans sa fonction.

2. Pont de la Hardt - renouvellement contrat d'entretien des équipements de signalisation lumineuse tricolore

Le contrat de maintenance et d'entretien de l'armoire de commande de feux tricolores du pont arrive à échéance au 30 juin 2014.

Une nouvelle proposition, pour un an, renouvelable 3 fois, a été faite par la société AXIMUM (actuel prestataire), pour un montant de 980 € HT, soit 1 176 € TTC /an.

Le comité directeur, à l'unanimité, autorise le Président, M. Claude BRENDER, à signer ledit contrat et à engager les dépenses y relatives.

Concernant le Pont, Mme Katrin SCHOENBERGER informe l'assemblée :

- qu'elle a fait réaliser une étude juridique pour déterminer la structure ou collectivité responsable de la rampe de l'OTAN (susceptible d'être en cause de l'affouillement de la pile du pont). Dans ce cadre, elle fait état d'une convention liant la commune de Fessenheim, le GLCT et l'Etat Français indiquant que la rampe était sous la responsabilité du GLCT. Elle souhaite, en conséquence, que les frais d'expertise soient remboursés par le GLCT à la commune de Hartheim ;
- qu'elle a réceptionné un courrier du Wasser- und Schifffahrtsamt Freiburg indiquant que ce dernier était propriétaire de la rampe de l'OTAN « Hartheim/Bremgarten » et de ce fait responsable de son entretien ; il est donc prêt à prendre en charge les dépenses inhérentes à la rampe réalisées en 2013 par le GLCT.

M. Claude BRENDER propose d'évoquer le sujet lors de la prochaine réunion.

Le Président clôt la séance à 19h30.

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
Rüdiger AHLERS	Délégué	Procuration à : Kathrin SCHONBERGER	
Michael BENITZ	Délégué		
François BERINGER	Assesseur		
Claude BRENDER	Président		
Bernhard FEHRENBACH	Délégué		
Mario HEGY	Délégué		
Philippe HEID	Délégué	Procuration à Henri MASSON	
Volker KIEBER	Assesseur	Procuration à Michael BENITZ	
Harald KRAUS	Délégué		
Martin LOFFLER	Délégué	Procuration à Bernard FEHRENBACH	
Henri MASSON	Délégué		
Agnès MATTER BALP	Déléguée		
Thierry SCHELCHER	Délégué		
Kathrin SCHONBERGER	Vice Présidente		
Etienne SIGRIST	Délégué		
Dorothea STORR-RITTER	Déléguée	Procuration à François BERINGER	